

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2021/28****Nombre de Conseillers : 19****Présents : 14****Pouvoirs : 4**

L'an deux mille vingt un et le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de LE THORONET, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, VIORT Marjorie.

PRESENTS : VIORT Marjorie, Maire, HENRI Mylène, TERMES France, BERNARD Alexandre, HELY Nadège, Adjoints ; BECCARIA - DEHEN Lara, BIELLE Laurent, DUMAINE Véronique, GIROD JOUFFROY Sébastien, JEAN-ELIE Fabrice, LEBORGNE Marc, LEBORGNE Sylvie, NEYRET Magali, THONET – BOONS Annick.

Absents et excusés :**GEOFFROY Franck (Pouvoir à VIORT Marjorie).****PASQUIER Catherine (Pouvoir à HENRI Mylène).****PISSY Sabrina (Pouvoir à BECCARIA - DEHEN Lara).****SATORI Angélique (Pouvoir à DUMAINE Véronique).****BESSONE Éric.****Objet : Vote du budget primitif 2021 – Budget annexe de l'Assainissement.**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020,

Après avoir procéder à l'affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021,

Après examen du projet de budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

➤ FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION	
Propositions nouvelles 2021 :	118 449.41 €
Total :	118 449.41 €

RECETTES D'EXPLOITATION	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	40 418.41 €
Propositions nouvelles 2021 :	78 031.41 €
Total :	118 449.41 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	/ €
Restes à réaliser :	2 130.88 €
Propositions nouvelles 2021 :	126 827.00 €
Total :	128 957.88 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté (solde d'exécution) :	84 340.62 €
Restes à réaliser :	/ €
Propositions nouvelles 2021 :	44 617.26 €
Total :	128 957.88 €

<u>TOTAL BUDGET :</u>	247 407.29 €
------------------------------	---------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe de l'Assainissement.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

Certifié conforme à l'original.

Le 31/03/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MADAME LE MAIRE


Marjorie VIORT